



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
 Présents : 15
 Vote pour : 15
 Vote contre : 0
 Abstention : 0

Date de la convocation :

12/10/2022

Séance du 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 Octobre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2022 s'est réuni à la mairie dans la salle de conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 14 octobre 2022.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Guy DUCHOSSOIS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Pedro BÄCHLER - Evelyne CAIL - Jean-Luc ESNAULT- Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX- M Sylvain DECOURS - Mme Florence FOUSSIER - Mme Annik MOREL - M Patrick MOREL - François VIGREUX.

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Florence FOUSSIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N° 61/2022</u>	OBJET : DENOMINATION D'UNE RUE « ALLEE DE L'EGALITÉ »	3. Domaine et Patrimoine 3.5. Autres actes de gestion du domaine public
--------------------------	--	--

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste, des services d'interventions de secours et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

Madame la maire que suite à la construction d'une maison d'habitation dans la Rue allant au cimetière, il convient de dénommer cette rue.

Elle propose l'allée de l'égalité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'approuver la dénomination de la nouvelle voie publique, selon le plan joint, Allée de l'égalité
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à procéder aux formalités administratives nécessaires à cette dénomination.



La Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. PLAT'.

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 07.11.2022 et de la publication le 07.11.2022



La Maire,

A handwritten signature in black ink, identical to the one above.

Françoise PLAT